

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 877

présenté par
M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dérives belges avec des délais très courts exigent de prévoir des délais raisonnables.